

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/03/2025 - 6007 - 2022 B 06410 - 919 929 406 - 4TREFLE

COMPTES ANNUELS

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

ACTIF

Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel & outillages			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			91
Participations	330 000	330 000	
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	330 000	330 000	91
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres appro			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			9
Clients (3)	32 400	32 400	
Clients douteux, litigieux (3)			
Clients factures à établir (3)			
Personnel et comptes rattachés (3)			
Créances fiscales et sociales (3)	1 172	1 172	
Fournisseurs débiteurs	60	60	
Débiteurs divers (3)			
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 632	33 632	9
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	363 632	363 632	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Du 30/09/2022 au 30/06/2023

CAPITAUX PROPRES

Réserves

Autres réserves

SITUATION NETTE

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Groupe et associés

Fournisseurs

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

Valeurs au 30/06/23	% du passif	Valeurs au 30/06/23	% du passif
330 000	91		
17 969	5		
347 969	96		
347 969	96		
7 092	2		
8 571	2		
15 663	4		
363 632	100		

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) *Dont emprunts participatifs*

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

4TREFLE - 4TREFLE

Du 30/09/2022 au 30/06/2023

	Du 30/09/22 Au 30/06/23	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur en %
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens et services)	27 000	100			27 000
Montant net du chiffre d'affaires	27 000	100			27 000
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 000	100			27 000
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes	5 860	22			5 860
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dot. aux amorts					
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 860	22			5 860
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	21 140	78			21 140
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

4TREFLE - 4TREFLE

Du 30/09/2022 au 30/06/2023

	Du 30/09/22 Au 30/06/23	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur en %
Produits financiers					
De participation (3)					
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)					
Reprises sur prov., dépréciations, transferts					
Différences positives de change					
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS					
Charges financières					
Dot. amortissements, dépréc., prov.					
Intérêts et charges assimilées (4)					
Différences négatives de change					
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES					
RÉSULTAT FINANCIER					
RÉSULTAT COURANT avant impôts	21 140	78			21 140
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges					
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dot. amortissements, dépréciations, prov.					
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RESULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices	3 171	12			3 171
TOTAL DES PRODUITS	27 000	100			27 000
TOTAL DES CHARGES	9 031	33			9 031
Bénéfice ou Perte	17 969	67			17 969

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

4TREFLE

SAS au capital de 330 000,00 euros

Siège social : 8 route du stade 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

RCS n°919929406- RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 17 969,00 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires au cours de cet exercice est de 27 000,00 Euros.
Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 27 000,00 Euros
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 5 860,00 Euros

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 33 632,00 Euros,

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 5 860,00 Euros,
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 30 juin 2023 est de 17 969,00 Euros.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations financières : 330 000,00 Euros

Aucun emprunt n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été envisagée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 17 969,00 Euros formant un résultat affectable de 17 969,00 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la dotation à la réserve légale, soit 17 969,00 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC
Le 20/10/2023

La Présidence.

FOS Jérôme



4TREFLE

SAS au capital de 330 000,00 euros

Siège social : 8 route du stade 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

RCS n°919929406- RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 03 novembre 2023, les actionnaires de la société 4TREFLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 8 route du stade 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC à 08 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par FOS Jérôme.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- FOS Céline, propriétaire de 20 000,00 actions, représentant 20 000 voix,
- FOS Jérôme, propriétaire de 310 000,00 actions, représentant 310 000 voix, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaires présents, totalisant 330000 Actions sur les 330000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023.
- Affectation du résultat.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 17 969,00 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 17 969,00 Euros formant un résultat affectable de 17 969,00 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 17 969,00 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 09 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC,
Le 03/11/2023.

Signatures des actionnaires :

FOS Céline



FOS Jérôme

